

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

Choisy le Roi – 25 septembre 2015

SAISON 2015/2016

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, Y. LABROUSSE, L. TORRECILLAS, D. PETIT, M. AKILIAN, D. CHANDON.

Excusés : JP. ALORO, F. AVABY, C. MOURADIAN, V. CORTEGGIANI-CHENIER

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

Invités : A. DAGORNE, A. GRIGUER

Le Président remercie les membres de leur présence pour cette séance fixée le vendredi en raison du lancement de l'opération « Je rêve des Jeux » au CNOSF à 19h30.

Le quorum étant atteint, le Président, Eric TANGUY, ouvre la séance à 14H15.

Denis Chandon demande le vote à bulletins secrets sur les personnes proposées au bureau, en tant que chargés de missions et à la Présidence des Commissions. Des bulletins sont préparés, des enveloppes sont remises aux 9 membres ayant droit de voter ; les scrutateurs de chaque vote sont A Gemise Fareau et A Dagorne.

1. DESIGNATION DES MANDATS DU BUREAU

Sont élus :

- Vice-Présidente : **Florence AVABY, Chargée de l'Outre-Mer**
- Vice-Président : **Patrick KURTZ, Organisations**
- Vice-Président : **Yves LABROUSSE, Projets Clubs / Régions**
- Vice-Président : **Jean-Paul ALORO, Président de la LNV**
- Trésorier Général : **Christian ALBE**
- Secrétaire Général : **Alain de FABRY**
- Secrétaire Générale Adjointe : **Christine MOURADIAN**
- Secrétaire Général Adjoint : **Michelle AKILIAN**

2. DESIGNATION DES SECTEURS DE FONCTIONNEMENT

Attributions fixées par le Conseil d'Administration.

Il est procédé par le Président à la présentation des postes proposés selon les secteurs :

2.1 PRESIDENCE – Eric TANGUY

Le Président propose à Laurent TORRECILLAS de représenter la FFVB au CNOSF sur les dossiers de financement, la solidarité olympique. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Attributions statutaires du Président

Relations Internationales - Relations Ministérielles - Relations CNOSF - Relations DTN - Relations LNV

Relations Equipes de France

Salariée attachée : Sylvie PROUVE (Secrétariat Présidence)

Chargés de mission et représentants rattachés au secteur :

- Représentation du Président à la FIVB : Annie PEYTAVIN - Philippe BEUCHET
- Représentation du Président à la CEV : Annie PEYTAVIN - Philippe BEUCHET ; Jean-Paul ALORO et Didier CHENOUN (Coupes d'Europe)
- Représentation au CNOSF : relation CNOSF : Yves LABROUSSE - Conciliation : Alain de FABRY – Partenariat : Laurent TORRECILLAS

La délégation de ces représentations pourra être assurée par Arnaud DAGORNE, Directeur Général.

- Représentation de la FFVB à la LNV : Eric TANGUY au Bureau de la LNV ; Eric TANGUY, Christian ALBE et Yves LABROUSSE au Comité Directeur de la LNV ; Stéphane JUAN au CD LNV au titre de la CCA.
- Chargé de mission AFLD et Sport santé : Annie PEYTAVIN

2.2 FINANCES - Responsable Christian ALBE

Attributions statutaires du Trésorier Général - Contrôle budgétaire - Service Comptabilité - En charge des Ressources Humaines

Commission(s) et chargé(s) de mission rattachés au secteur :

2.2.1. COMMISSION CENTRALE FINANCIERE (CCF) Présidente élue par le CA : Annie PEYTAVIN Membres : Philippe VENDRAMINI - Jean Paul DUBIER - Amine HACHELAF - Christian CHEBASSIER

Chargé de mission auprès du Trésorier Général (RGF) : Amine HACHELAF

Chargé de mission (salaires) : Philippe VENDRAMINI

D. CHANDON demande à pouvoir faire partie de cette commission ; il est répondu que sa demande ne peut être satisfaite en raison de sa qualité d'administrateur ; c'est aussi la raison pour laquelle P. KURTZ ne siège plus dans cette commission.

2.3. HAUT-NIVEAU - Responsable Eric TANGUY

Suivi du secteur masculin : Eric TANGUY

Puis sont élus par le CA :

Chargé de mission auprès du Président (secteur féminin VB) : Pierre MERCIER

Chargé de mission auprès du Président (secteur beach) : François FOCARD

Laurent TORRECILLAS énonce plusieurs aspects qui le gênent :

- Le cumul de mandats : sans remettre en cause la personne, il s'interroge sur la disponibilité de Pierre MERCIER qui est membre du Conseil de Surveillance, Président de Ligue et désormais chargé de mission sur le haut niveau
- Les motifs guidant les choix : sont-ils fondés sur la connaissance du secteur, sur les compétences, sur l'expérience acquise dans ces domaines ; selon lui, la Fédération a besoin de cohérence, de professionnalisation de sa structure.
- La capacité à surveiller au sein de la 2^{ème} instance de la FFVB et à être simultanément en charge d'une mission nationale.

Enfin, il se déclare surpris que des personnes reviennent aux responsabilités après avoir fait l'objet de critiques de clubs, des cadres techniques.

Il demande au Président de la FFVB et à la Présidente du Conseil de Surveillance s'il est possible d'être juge et partie autant que cela.

Le Président répond qu'être chargé de mission ne constitue pas un mandat ; Pierre Mercier est au Conseil de Surveillance en tant que Président des Ligues en application des Statuts.

Il déclare souhaiter s'appuyer sur Pierre Mercier afin de relancer le secteur féminin.

Il ajoute qu'il veut ramener le calme dans le volley ball : la mission confiée à François Focard a été concertée avec les cadres du beach volley.

A Gemise-Fareau répond que la question du cumul a été traitée début 2013, notamment lorsque Francis Druenne a été missionné sur le secteur féminin : un chargé de mission n'engage pas la Fédération.

Denis Chandon fait remarquer que P. Mercier aurait pu s'abstenir de prendre la parole dans la presse régionale avant même d'être nommé aujourd'hui.

Le Président propose Michel Genson en tant que Conseiller du Président ; il est élu à la majorité.

Conseiller du Président : Michel GENSON

2.4. Grandes Régions – Développement et Structuration Responsables Yves LABROUSSE et Alain de FABRY

Chargé de mission Grandes Régions : Claude GANGLOFF

Chargé de mission Grandes Régions : Michel MARTIN-DOUYAT

2.5. DEVELOPPEMENT & SERVICES AUX CLUBS - Responsable Jean-Paul DUBIER

Chargé de mission Développement : Jean Paul DUBIER
Chargé de mission Développement : Pierre VOUILLOT
Chargé de mission Développement : Amine HACHELAF
Chargé de mission terrains indoor : Philippe BEUCHET
Chargée de mission : Brigitte CERVETTI

En attente de recrutement : agent de développement

Eric TANGUY souligne qu'il faut augmenter le nombre de licenciés ; ce secteur doit aussi traiter des nouvelles technologies au service des clubs et faciliter leur travail administratif.

2.6. EVENEMENTIEL - COMMUNICATION - MARKETING - Responsable Patrick KURTZ

Suivi des budgets : Patrick KURTZ
Evènementiel : Christine MOURADIAN
Chargé de mission compétitions nationales : Frédéric PASTORELLO
Chargé de mission Evenements Beach : Karim KHEMIRI-LEVY
Coordinateur : Arnaud DAGORNE, Directeur Général
Communication / Promotion : Caroline THOMAS, Responsable communication
Evènementiel : Benjamin HARQUEVAUX, Responsable évènementiel
Commercial : Philippe DORIGNY, Responsable commercial
Beach : Patrice MARQUET, Directeur du secteur beach
Secrétariat Beach : Christine ROUAN
Assistante des managers des Equipes de France : Pascale FREYCHE

Le Président précise que ce secteur comprend toutes les organisations : Equipes de France, Coupes de France, Volleyades, Mini-Volleyades

2.7. RELATIONS EDUCATION NATIONALE/ UNSS / FNSU / USEP - Responsable Michelle AKILIAN

Chargé de mission Education Nationale : Marc VANTOUROUT et Véronique CORTEGGIANI-CHENIER
M. Akilian propose J MOREL comme cadre rattaché à ce secteur.

2.8. SECRETARIAT GENERAL - Responsable Alain DE FABRY

Attributions statutaires du secrétariat général - Relation Conseil de Surveillance - Relation Conseil National des Liges - Relations réglementaires instances décentralisées, clubs affiliés- En charge des commissions centrales et fédérales. Ressources humaines.

Secrétaire Général Adjointe Education Nationale : Michelle AKILIAN
Secrétaire Général Adjointe Calendrier Fédéral et Communication : Christine MOURADIAN
Chargés de mission et Commissions rattachés au secteur :
Chargée de mission auprès du secrétaire général : Brigitte CERVETTI
Chargé de mission (réfèrent social) : Philippe VENDRAMINI

Ressources Humaines : Arnaud DAGORNE, Directeur Général
Secrétariat : Sylvie PROUVE, Secrétaire de Direction
Accueil et Secrétariat : Anne LANDOIS-FAVRET,
Informatique : Thierry BOLOMEY, Responsable informatique
Informatique : Thomas DUVOLLET, apprenti informaticien
Juriste : Justine PINON
Chargé de mission SJ : en cours

2.8.1. COMMISSION CENTRALE SPORTIVE (CCS) Président : Rodolphe ADAM

Membres : Jacques TARRACOR - Frédéric FRANCILLETTE (LNV) - Yves MOLINARIO –
Philippe CHEVALET (CCS/DTN) -

Attributions fixées par les règlements fédéraux

Salarié attaché à la CCS : Boris DEJEAN

Service civique en attente

Denis CHANDON demande qui représente le beach dans cette commission ; A de FABRY répond que la personne contactée va donner rapidement sa réponse.

2.8.2. COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE (CCA) Président : Stéphane JUAN

Attributions fixées par le Code du Sport

Salarié attaché à la CCA : Johan SOUMY

2.8.3. COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (CCSR) Président : Alain ARIA

Membres : Georges MEYER ; autres membres en attente de confirmation

Attributions fixées par les règlements fédéraux

Salariée attachée à la CCSR : Nathalie LESTOQUOY

2.8.4. COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI (CCEE) Président : Jean-François MOLEY

Membres : en attente de confirmation

Attributions fixées par les règlements fédéraux

Salariée attachée à la CCEE : Laurence PLASSE

2.8.5. COMMISSION CENTRALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE (CCDE) Président : Georges LOISNEL

Membres : en attente de confirmation *Attributions*

fixées par les règlements fédéraux Salariée

attachée à la CCDE : Nathalie LESTOQUOY

2.8.6. COMMISSION CENTRALE MEDICALE (CCM) Président : Richard GOUX

Membres : Maryse DUPRE - Annie PEYTAVIN - Jacques BLANC - Francis GENSON - Marc GIAOUI - Véronique LAMBERTZ - Eric VERDONCK

Attributions fixées par les règlements fédéraux

2.8.7. COMMISSION MIXTE FFVB/LNV (Centres de Formation) Président : Michel DESMEDT

Membres : Jean Michel BARRE – Denis CHANDON ; membres de la LNV à confirmer
Représentant de la DTN : Axelle GUIGUET

A GRIGUER demande l'instauration d'une présidence changeant chaque année, attribuée à la FFVB puis l'année suivante à la LNV ; il s'en suit une discussion puis un vote exprimant 5 absentions, deux pour et deux contre ; le Président de la FFVB énonce être favorable à la Présidence pour une durée d'un an, avec application de l'alternance entre la FFVB et la LNV.

Denis CHANDON souhaite prendre part à cette Commission ; le CA l'accepte à l'unanimité.

2.8.8. COMMISSION FEDERALE D'APPEL (CFA) Président : Yanick CHALADAY

Membres : en attente de confirmation

Attributions fixées par le Code du Sport

Salariées attachées à la CFA : Nathalie LESTOQUOY / Justine PINON.

2.9 : Les commissions inchangées

Les commissions suivantes avaient été désignées pour la durée de l'olympiade :

2.9.1. COMMISSION D'AIDE ET DE CONTROLE DES CLUBS FEDERAUX (CACCF) - DNACG
fédérale de première instance

2.9.2. CONSEIL SUPERIEUR de la DNACG (instance d'appel)

2.9.3. COMMISSION ANTIDOPAGE FEDERAL (première instance)

2.9.4. COMMISSION FEDERALE D'APPEL ANTIDOPAGE

2.9.5. COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS (CAS)

2.9.6. COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES ET DES ASSEMBLEES GENERALES (CSOEAG) Président : Georges GUILLET

Membres : René CORNIC – Claude DENGREVILLE – Elisabeth ROSSI – Serge CORVISIER

Attributions fixées par le Code du Sport

Salariés attachés à la CSOEAG : Sylvie PROUVE (Secrétariat) - Thierry BOLOMEY (Informaticien) – Justine PINON (Juriste).

Au sujet de la DNACG, A GRIGUER soulève la question des joueurs évoluant la saison dernière dans un club professionnel qui ont intégré cette saison un club d'Elite sans contrat et sont déclarés comme étant en recherche d'emploi ; ce phénomène ne doit pas se généraliser. Les clubs doivent être sensibilisés sur cette pratique déloyale envers les clubs qui signent des contrats de joueurs.

Denis CHANDON indique que cette situation n'est pas irrégulière, ni illégale dans les clubs fédéraux et demande pourquoi la FFVB voudrait intervenir dans ce domaine.

3. INFORMATIONS DU PRESIDENT

3.1. Equipe de France masculine

Il rappelle la performance historique de cet été : Vainqueur au Brésil de la Ligue Mondiale 2015 avec 17 victoires en 18 matchs :

- * invaincu en poule de Groupe 2 avec 12 victoires en 12 matchs,
- * victorieuse du Final Four en Bulgarie qui nous permet aussi de rejoindre le Groupe 1
- * a éliminé le Brésil chez lui puis la Pologne, championne du monde en titre avant de battre en Finale la Serbie 3 sets à 0.

Le Président relate le déroulement des deux rencontres France / Brésil à Tours et Paris le 5 et 6 septembre ; 2 matchs en 5 sets ; une ambiance exceptionnelle à Coubertin rempli jusqu'au 2^{ème} étage comme rarement en Volley Ball, 51 000 euro de recette billetterie, une opération de prospection commerciale menée à cette occasion par le Responsable commercial et le DG. Le match à Tours a rassemblé plus de 120 000 téléspectateurs en moyenne avec un pic à 230 000 alors que la concurrence était forte (match amical de rugby France / Ecosse sur France 2 et 1^{er} match de l'Eurobasket sur Canal + Sport).

Match à St Nazaire le 22/09 : engouement populaire avec 2 000 personnes, investissement remarquable du club, mobilisation des Villes de ST NAZAIRE et PORNICHET, des partenaires du club dont l'Hôtel « Le Château des Tourelles ».

La prochaine échéance est l'Euro en Octobre en Italie et en Bulgarie avec des adversaires nombreux pour l'obtention d'une médaille, comme ce sera le cas au TQO en Allemagne.

En jeunes, l'Equipe de France masculine U 19 Masculin s'est classé 11^{ème} après avoir été éliminée en 1/8^{ème} de Finale par l'Italie ; l'équipe U21 a terminé 10^{ème}

3.2 Equipes de France jeunes de Beach

Le Président rappelle les superbes résultats obtenus cet été :

- * Euro U18 masculin : la paire BUSSEREAU – PLATRE est devenue Championne d'Europe
- * Euro U20 masculin : Vice-Champion d'Europe ; médaille d'argent de la paire GAUTHIER-RAT - LOISEAU
- * Euro U22 masculin : Vice-Champion d'Europe avec la médaille d'argent de la paire DI GIANTOMMASO – THIERCY

3.3 Objectif RIO

L'Equipe de France masculine de VB disputera le TQO entre le 5 et 10 Janvier 2016 en Allemagne : le 1^{er} de ce Tournoi est qualifié directement aux Jeux ; les nations classées 2^{ème} et 3^{ème} seront qualifiées pour le dernier Tournoi qualificatif aux JO qui se déroulera au Japon entre mi-Mai et début Juin 2016. La préparation du tournoi olympique débutera le 26 décembre.

- **L'Equipe de France féminine de VB** ne jouera pas le TQO en janvier, en raison de ses résultats récents (non participante au Championnat d'Europe 2015 après avoir perdu ses 2 matchs contre la Slovénie en mai dernier) :
Elle ne participera pas aux JO.

- **Equipes de France de Beach Volley :**

- * dans les 2 genres, les équipes sont qualifiées pour la Continental Cup (TQO européen) qui se déroule début juin 2016 (les paires classées 2 et 3^{ème} disputeront le TQO mondial entre le 6 et 10/07/2016)

- * qualification au Ranking (au 15/09/2015) :

La paire masculine KROU / ROWLANDSON est 23^{ème} (la 2^{ème} paire DAGUERRE/SALVETTI est 43^{ème}) ; il faut être classé au maximum à la 17^{ème} place

Côté féminin, la paire JUPITER / LONGUET est classé 47^{ème}

3.4. Réunion avec le Directeur des Sports

Cette réunion au Ministère, en présence d'A de Fabry et de C Albe a permis d'aborder :

- la suppression du vote de défiance et plus généralement la réforme souhaitée par le Ministère de plusieurs dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFVB.
- La gestion des cadres techniques
- la réforme territoriale et les conséquences concernant la réorganisation de chaque fédération souhaitée dès 2016 avec impératif de finalisation au 31/12/2017.
- le déménagement des Pôles France à l'INSEP en laissant à la Fédération la décision finale de le réaliser ou pas ; le projet FFVB à l'INSEP a été demandé il y a 15 jours au DTN.

Le Président énonce avoir demandé au Directeur des Sports l'aménagement des lettres de missions des cadres techniques pour permettre davantage d'activités de développement sur les territoires et en étant prêt à récompenser les cadres techniques volontaires pour cela par des compléments de salaires ; en réponse à D Chandon, il est précisé que les contrats de compléments de salaires ont expiré le 31/08/2015 et qu'il attend du DTN à ce jour un autre mode de répartition, avec des aménagements à la marge.

A. Gemise Fareau annonce que le rapport sur le CNVB et l'IFVB sera présenté demain lors du Conseil de Surveillance.

3.5. Saisine de la Commission de discipline

Il informe les membres qu'il va saisir la CCDE, à la demande du DTN, de 2 dossiers :

- * Dégradation de chambres à BAKU aux Jeux Européens en Juin : EDF A'

- * Dégradation à l'hôtel en Lettonie EDF U 18 Beach en Août

3.6. Boutique fédérale / Site Internet

- Une rénovation du site sera bientôt réalisée (Home page, rubriquage, menus déroulants...)
- un avenant de prolongation du contrat avec GARAGE LTD va être conclu jusqu'au 31 décembre 2015 ; le choix du prestataire en lice à partir du 1/1/2016 doit être fait cet automne après consultation du marché menée par le Directeur Général.

3.7. Ligue Mondiale 2016 :

La compétition se déroulera avec un nouveau format en Groupe 1 à 12 Nations ; la France accueillera 6 matchs du 1^{er} au 3/07/2016 avec le Brésil, la Pologne et la Belgique ;

La nouveauté très surprenante et excessivement lourde pour nos finances est l'exigence de droits d'inscription de la FIVB de 350 000 \$ par pays.

Le cahier des charges exige une salle d'une capacité minimale de 6 000 places, des écrans géants, le dispositif de vidéo challenge.

Le choix de la ville, de la salle et des horaires des matchs sont à transmettre au plus tard le 31/10 à la FIVB

2 sites sont envisagés : NANCY et ROUEN

Le Président affirme que la FFVB transmettra à la FIVB la lettre signée d'engagement de participation au plus tard le 30/09/2015

3.8 AG de la CEV à Sofia :

Le Président et Annie PEYTAVIN y prendront part du 14 au 18/10 ; un entretien privé est prévu avec le Président de la CEV mais aussi avec le Président de la FIVB.

Il rappelle les candidatures déposées pour le Board de la CEV et de la FIVB, ainsi que pour les Commissions CEV

*** Board CEV et FIVB**

Annie PEYTAVIN : CA CEV et CA FIVB

*** Commissions CEV :**

Fabrice CHARCHAUD : Commission Beach

Patrick RACHARD : Commission Arbitrage

Didier CHENOUN : Commission Coupes d'Europe

Laurent MOREUIL : Chambre « Médiation » (juridique)

Patrick OCHALA : Commission Organisations sportives

3.9 Candidature de la France à l'organisation des Championnats d'Europe 2019 masculin :

Le Président énonce le lancement d'une étude de faisabilité relative à l'Euro 2019

D Chandon se félicite de cette initiative qui doit profiter de la la dynamique sportive et de l'image très positive véhiculée par l'Equipe de France.

4. Ressources humaines

Le Président informe les membres du départ de 5 salariés depuis la dernière AG : S LAMIRAND, L LAVAL, F GUERIN, S MATEO et PA DUMOND. 3 stagiaires ont terminé également courant septembre.

5. Finances

C. Albe énonce que l'objectif actuel est double : achever la situation au 31/08 et connaître les ressources de la FFVB, ses charges afin d'avoir des éléments pour concevoir le budget 2016. Malgré la période Septembre/Octobre très chargée avec les opérations liées au paiement direct des licences, l'urgence du service comptable est d'être à jour des enregistrements car il existe beaucoup de retard.

Une réunion est prévue avec le DTN, la responsable comptable, le Directeur Général et l'assistante des Equipes de France dans quelques jours

A la demande du Trésorier, le CA autorise les démarches de renégociation du prêt immobilier auprès de notre Banque et d'autres organismes bancaires au regard des taux intéressants en vigueur.

C Albe précise que les présentations seront davantage portées sur la comptabilité analytique que l'équipe fédérale précédente.

6. Création de la licence Volley pour tous

A de Fabry présente le projet d'instruction administrative distribuée en séance (en annexe) ; une discussion s'en suit entre les membres sur l'intérêt de cette licence, le nombre très important de pratiquants non licenciés dans certaines régions, la capacité des clubs à les accueillir, les simplifications souhaitables, relatives au certificat médical, pour cette prise de licence.

Vote :

6 voix pour ; 3 abstentions,

7. Approbation des Procès-Verbaux

Alain de Fabry présente les PV en attente depuis le dernier CA du 15 mai dernier

- **PV adoptés :**

CA du 15 mai et 5 septembre

CCS du 20/03 ; du 17/04 ; du 29/04 ; 8/05, 19/05, 26/05/2015

CCSR du 4/03, Mai 2015 ; du 1/06 au 15/07/2015
CCEE du 16/06, du 31/08/2015

CCA du 19 et 20/06/2015.

CCS du 10/06, du 29/06, du 1/07, du 25/08, du 26/08, du 28/08, du 31/08 et 15/09/2015

- **PV présentés pour information :**

CCDE n°6 du 6/06/2015 ; CCDE n°1 du 29/08/2015

Conseil de Surveillance n°6 du 11/04/2015

CFA n°6 du 23/07/2015

CSOEAG du 18/06/2015 ; du 29/07, du 26/08 et 3/09/2015

8. Calendrier

A de Fabry fait part de la demande de la DTN de modifier la date des Volleyades afin de les fixer avant le déroulement des finales de Coupe de France jeunes.

Après discussion, le CA vote le calendrier des compétitions avec des dates définitivement confirmées jusqu'au weekend du 30/04/2016 ; la CCS sera sollicitée pour faire des propositions sur la fin de saison.

9. Conciliation

A de Fabry explique aux membres la proposition orale du conciliateur en séance dans l'affaire de QUIMPER : il s'agit de diminuer à 500 euro l'amende totale du club pour ses infractions au règlement du JIFF applicable en championnat ELITE.

Les membres conviennent que cette proposition serait un très mauvais message adressé aux autres clubs qui respectent les règlements.

10. LNV

A Griguer affirme que la Ligue considère que le club d'Orange a été inscrit en Elite cet été en violation des Règlements fédéraux

Il rappelle que ce club doit toujours 57 000 euro à la LNV et qu'il a pris récemment un engagement de payer 30 000 euro au 30/09. Il demande ce que compte faire la Fédération en cas de non-paiement.

Le Président répond que le club ne peut être exclu du championnat en cours de saison mais qu'il va faire étudier toutes les possibilités réglementaires

A Griguer annonce que la LNV étudie la possibilité d'une action en justice.

Au sujet des frais de transferts, il rappelle que l'UCPVB a écrit à la FFVB pour contester les frais de transferts supérieurs à 50 €.

A. Dagorne et A. de Fabry soulignent que la CEV a adopté en mai dernier une nouvelle réglementation sans la notifier cet été aux Fédérations ; le Secrétaire Général ajoute que les frais appliqués par la FFVB sont des frais de dossiers.

Le Président propose qu'une réunion FFVB / LNV se tienne rapidement sur tous ces sujets (licence pro / frais de transferts...) en vue de faire une proposition pour le budget fédéral 2016.

C Albe informe les membres que la LNV doit toujours 114 K€ au titre des frais d'arbitrage de la saison dernière.

11. AG en Alsace

P. Kurtz annonce que deux dates sont encore envisageables : le weekend du 10 ou celui du 17 juin 2016.

D. Chandon demande au Président quand il compte démissionner de son poste de Président de la Ligue de Côte d'Azur, Eric Tanguy lui répond que ce sera lors de l'AG de la Ligue du 31/10 mais qu'il n'y a pas de successeur pour le moment.

La séance est levée à 18h20.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY

INSTRUCTION ADMINISTRATIVE

MISE EN PLACE REGLEMENTAIRE **LICENCE VOLLEY POUR TOUS** (1er OCTOBRE 2015 - TARIF FFVB 6€.)

- LICENCE CLUB NON SOUMIS A MUTATION, DISPOSANT DU DROIT DE VOTE, POUVANT ETRE PRISE DANS UN GSA DIFFÉRENT D'UNE LICENCE COMPETITION VOLLEY OU BEACH OU D'UNE LICENCE COMPET LIB.

- LICENCE NE POUVANT FIGURER SUR AUCUNE FEUILLE DE TRANSCRIPTION DES EPREUVES OFFICIELLES FEDERALES, REGIONALES, DEPARTEMENTALES DE VOLLEY BALL, BEACH VOLLEY, COMPET LIB

- LICENCE POUVANT EGALEMENT ETRE UTILISÉE AU SEIN DES GROUPEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX (permettant à des structures associatives de participer aux activités de la FFVB sans disposer de l'affiliation fédérale)

- LES LRVB DEVRONT RAJOUTER A LEURS RGER, LA RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE DE CES LICENCES VOLLEY POUR TOUS. EN PARTICULIER CETE LICENCE PEUT SERVIR DE PASS AUX LICENCIES AFFINITAIRES AFIN DE PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS COMMUNES ORGANISÉES ENTRE LES INSTANCES DÉCENTRALISÉES DE LA FFVB ET LES INSTANCES REGIONALES DES FEDERATIONS AFFINITAIRES.
